

DECISION N° 196/24 / MINESEC DU 06 MAI 2024
portant nomination d'un responsable par intérim dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,
Vu le décret n° 2023/434 du 04 octobre 2023 portant organisation et fonctionnement des Ecoles Normales d'Instituteurs,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommé par intérim au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BENOUE

ENIET DE GAROUA

Directeur par intérim : Monsieur **MOHAMAN LAOUAN**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **584 400-U**, précédemment Directeur du CETIC de BOGO, poste vacant.

Article 2.- Le Délégué Régional des Enseignements Secondaires du Nord, est chargé, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 06 MAI 2024

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,


NALOVA LYONGA, Ph.D
Le Ministre
The Minister
MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES